

Dan Gutman, Daniel Lemoine

Définition d'une base syndicale unitaire concernant le problème de la semestrialisation.

Texte d'orientation pour l'Assemblée Générale du 6 novembre 2000.

L'AGEPS-UNEF a depuis plusieurs années axée ses différentes campagnes sur la lutte contre l'application de la réforme Bayrou-Allègre, et notamment sur le point précis de la semestrialisation. Nous nous opposons fondamentalement à cette réforme. Cependant, considérant d'une part que cette réforme, bien que nous en ayons limité les effets, est tout de même appliquée à Paris IV ; considérant d'autre part qu'un échec aux prochaines élections des Conseils Centraux ne contribuerait qu'à l'étendue de son application ; considérant enfin que la majorité des étudiants aujourd'hui n'est plus prête à s'opposer corps et âme à la semestrialisation, nous proposons à l'Assemblée Générale d'axer sa campagne sur la meilleure application possible de cette réforme, à savoir la semestrialisation totale.

Nous nous attacherons tout d'abord à définir ce que doit être, à nos yeux, une semestrialisation totale. Il s'agit d'une coupure stricte entre les deux semestres de l'année universitaire, tant au niveau des enseignements qu'au niveau des examens. L'étudiant, à la fin de chaque semestre, obtiendrait une note de semestre qui, selon les cas, entraînerait son passage, sa participation à une séance de rattrapage, ou le redoublement du semestre.

Les modalités d'application de ce système sont multiples :

- 1) au niveau de l'organisation des enseignements : nous considérons que le moyen le plus efficace serait le doublement des heures ; en d'autres termes plutôt que d'avoir deux cours d'une heure tout au long de l'année, l'étudiant suivrait deux cours de deux heures chacun, un au premier semestre, l'autre au second.
- 2) au niveau de l'organisation des examens : chaque semestre doit être sanctionné par une session d'examens, avec l'organisation éventuelle d'une session de rattrapage pour chaque semestre.
- 3) au niveau de l'organisation des cours : chaque semestre doit être redoublable immédiatement, c'est à dire que l'étudiant n'ayant pas réussi ses examens en janvier pourra recommencer dès février les cours du semestre en question.

Les avantages de cette nouvelle ligne sont nombreux. Le premier que nous y voyons, c'est l'arrêt définitif des situations absurdes causées par le système bâtarde en application actuellement à Paris IV; en effet, les étudiants ne seront plus confrontés à la situation d'un échec au premier semestre, qui peut entraîner le redoublement de ce semestre l'année suivante, même en cas de réussite en juin. De même, en instaurant ce nouveau système, nous mettrions fin aux cas des étudiants révisant pour la session de septembre des cours

étudiés six mois plus tôt. Enfin, en cas d'échec de l'étudiant, le temps perdu ne sera plus d'une année, mais d'un semestre universitaire.

Nous le répétons, nous sommes fermement opposés au système de la semestrialisation. Notre but premier reste cependant d'amender une situation qui n'est pas viable, pour les étudiants et pour les enseignants. Nous tenons la réforme Bayrou-Allègre pour responsable de cet état de fait. Cependant, nous considérons également que rester dans une politique d'opposition à tout prix à cette réforme, plutôt qu'une adaptation, même imparfaite, à ses modalités ne peut que fortement affaiblir l'AGEPS-UNEF.

Au niveau des étudiants tout d'abord : devons-nous rester ferme sur nos positions, même si elles vont en contradiction avec la volonté générale des étudiants ? Si nous le faisons, alors nous perdons le sens de ce que doit être un syndicat étudiant, c'est à dire un lieu d'expression de l'opinion **des** étudiants. Le maintien de la ligne actuelle ne peut que nous mener au désastre : d'un côté nous contribuons au maintien d'un système qui défavorise les étudiants ; nous nous décrédibilisons donc totalement de leur côté, et surtout du côté des nouveaux, qui n'ont pas connu l'ancien système, et auprès desquels nous passerons bientôt pour une bande de vieux conservateurs peu au fait des évolutions de l'Université. D'un autre côté, notre refus de nous embarquer dans le train de la semestrialisation nous empêchera de fait d'en faire un système acceptable, même si accepté par la force des choses.

De même, le maintien coûte que coûte de cette position qui a été la nôtre risque de nous faire perdre le soutien des instances de Paris IV ; en effet, le Président Molinié nous a clairement fait comprendre qu'il était prêt, et même enthousiaste à l'idée d'un dialogue avec d'autres forces syndicales, dans le but non-avoué mais peu caché de l'entérinement (de l'enterrement ?) de la réforme Bayrou-Allègre, au moment où s'esquisse la réforme Lang.

Nous ne pouvons, et avant tout ne devons pas, tenter d'imposer notre opinion à 99% des étudiants qui ne nous soutiennent plus ; une action de ce type équivaldrait sans aucun doute à un suicide politique, à la liquidation définitive de l'AGEPS-UNEF. Pour éviter ce désastre, et surtout pour apporter une solution concrète aux problèmes rencontrés à Paris IV depuis la rentrée 1999, nous appelons à soutenir le seul compromis acceptable, la semestrialisation totale. Cette orientation, en nous permettant de nous adapter, car nous le devons, à une politique qui sera de toute façon maintenue, nous donnera légitimité pour continuer à lutter pour une Université publique de qualité.

Premiers signataires :

Dan Gutman, élu d'UFR, ancien membre du Bureau de Clignancourt

Daniel Lemoine, élu d'UFR, élu au Conseil d'Administration, membre du Bureau de l'AGEPS-UNEF

Dan Gutman, Daniel Lemoine

Définition d'une base syndicale unitaire concernant le problème de la semestrialisation.

Texte d'orientation pour l'Assemblée Générale du 6 novembre 2000.

L'AGEPS-UNEF a depuis plusieurs années axée ses différentes campagnes sur la lutte contre l'application de la réforme Bayrou-Allègre, et notamment sur le point précis de la semestrialisation. Nous nous opposons fondamentalement à cette réforme. Cependant, considérant d'une part que cette réforme, bien que nous en ayons limité les effets, est tout de même appliquée à Paris IV ; considérant d'autre part qu'un échec aux prochaines élections des Conseils Centraux ne contribuerait qu'à l'étendue de son application ; considérant enfin que la majorité des étudiants aujourd'hui n'est plus prête à s'opposer corps et âme à la semestrialisation, nous proposons à l'Assemblée Générale d'axer sa campagne sur la meilleure application possible de cette réforme, à savoir la semestrialisation totale.

Anas de faire
Est-ce à nous de proposer un système alternatif ?

Nous nous attacherons tout d'abord à définir ce que doit être, à nos yeux, une semestrialisation totale. Il s'agit d'une coupure stricte entre les deux semestres de l'année universitaire, tant au niveau des enseignements qu'au niveau des examens. L'étudiant, à la fin de chaque semestre, obtiendrait une note de semestre qui, selon les cas, entraînerait son passage, sa participation à une séance de rattrapage, ou le redoublement du semestre.

Les modalités d'application de ce système sont multiples :

- 1) au niveau de l'organisation des enseignements : nous considérons que le moyen le plus efficace serait le doublement des heures ; en d'autres termes plutôt que d'avoir deux cours d'une heure tout au long de l'année, l'étudiant suivrait deux cours de deux heures chacun, un au premier semestre, l'autre au second.
- 2) au niveau de l'organisation des examens : chaque semestre doit être sanctionné par une session d'examens, avec l'organisation éventuelle d'une session de rattrapage pour chaque semestre.
- 3) au niveau de l'organisation des cours : chaque semestre doit être redoublable immédiatement, c'est à dire que l'étudiant n'ayant pas réussi ses examens en janvier pourra recommencer dès février les cours du semestre en question.

pas applicable

Les avantages de cette nouvelle ligne sont nombreux. Le premier que nous y voyons, c'est l'arrêt définitif des situations absurdes causées par le système bâtarde en application actuellement à Paris IV; en effet, les étudiants ne seront plus confrontés à la situation d'un échec au premier semestre, qui peut entraîner le redoublement de ce semestre l'année suivante, même en cas de réussite en juin. De même, en instaurant ce nouveau système, nous mettrons fin aux cas des étudiants révisant pour la session de septembre des cours

étudiés six mois plus tôt. Enfin, en cas d'échec de l'étudiant, le temps perdu ne sera plus d'une année, mais d'un semestre universitaire.

Nous le répétons, nous sommes fermement opposés au système de la semestrialisation. Notre but premier reste cependant d'amender une situation qui n'est pas viable, pour les étudiants et pour les enseignants. Nous tenons la réforme Bayrou-Allègre pour responsable de cet état de fait. Cependant, nous considérons également que rester dans une politique d'opposition à tout prix à cette réforme, plutôt qu'une adaptation, même imparfaite, à ses modalités ne peut que fortement affaiblir l'AGEPS-UNEF.

Au niveau des étudiants tout d'abord : devons-nous rester ferme sur nos positions, même si elles vont en contradiction avec la volonté générale des étudiants ? Si nous le faisons, alors nous perdons le sens de ce que doit être un syndicat étudiant, c'est à dire un lieu d'expression de l'opinion **des** étudiants. Le maintien de la ligne actuelle ne peut que nous mener au désastre : d'un côté nous contribuons au maintien d'un système qui défavorise les étudiants ; nous nous décrédisons donc totalement de leur côté, et surtout du côté des nouveaux, qui n'ont pas connu l'ancien système, et auprès desquels nous passerons bientôt pour une bande de vieux conservateurs peu au fait des évolutions de l'Université. D'un autre côté, notre refus de nous embarquer dans le train de la semestrialisation nous empêchera de fait d'en faire un système acceptable, même si accepté par la force des choses.

De même, le maintien coûte que coûte de cette position qui a été la nôtre risque de nous faire perdre le soutien des instances de Paris IV ; en effet, le Président Molinié nous a clairement fait comprendre qu'il était prêt, et même enthousiaste à l'idée d'un dialogue avec d'autres forces syndicales, dans le but non-avoué mais peu caché de l'entérinement (de l'enterrement ?) de la réforme Bayrou-Allègre, au moment où s'esquisse la réforme Lang.

Nous ne pouvons, et avant tout ne devons pas, tenter d'imposer notre opinion à 99% des étudiants qui ne nous soutiennent plus ; une action de ce type équivaudrait sans aucun doute à un suicide politique, à la liquidation définitive de l'AGEPS-UNEF. Pour éviter ce désastre, et surtout pour apporter une solution concrète aux problèmes rencontrés à Paris IV depuis la rentrée 1999, nous appelons à soutenir le seul compromis acceptable, la semestrialisation totale. Cette orientation, en nous permettant de nous adapter, car nous le devons, à une politique qui sera de toute façon maintenue, nous donnera légitimité pour continuer à lutter pour une Université publique de qualité.

Premiers signataires :

Dan Gutman, élu d'UFR, ancien membre du Bureau de Clignancourt

Daniel Lemoine, élu d'UFR, élu au Conseil d'Administration, membre du Bureau de l'AGEPS-UNEF

Ce n'est pas
notre
objectif

ont ils l'info?
Comment le
mesurer?
Ce n'est pas
un
com
C'est pas
une
marque
qui donne
la légitimité.